Envoyé en préfecture le 21/03/2023
Reçu en préfecture le 21/03/2023
Publié le 21/03/2023
ID : 031-213101876-20230309-2023_024-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES
Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents :
Mmes BEAUFORT, BOBO, BRUN, CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, LE PRIOL, MARNAC, ROUER, SIMÉON, STEMER, VITET et VOISIN
MM. BAË, BARBA, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, CHOUARD, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, JÉROME, LERAT, LOUZON, MAILHÉ, PILET, RIVIER et SÉVERAC

Séance du
9 mars 2023
Acte n° **2023-024**

Absent(s) représenté(s) :
Mme RIPOLL a donné procuration à Mme LE PRIOL
Mme VALENTI a donné procuration à Mme VOISIN
M. LORRAIN a donné procuration à M. MAILHÉ

Conseillers en exercice : 33

Absent(s) : /

Conseillers présents : 30

Secrétaire de séance : Mme LE PRIOL

Date de la convocation : 2 mars 2023

Thème : 7.5 - SUBVENTIONS

Objet : Demande de subvention auprès de la Région Occitanie - TRAVAUX ASCENSEUR MAIRIE

M. RIVIER Pascal, Adjoint délégué aux finances, expose au Conseil Municipal que, suite au rapport de contrôle de l'ascenseur de la Mairie, celui-ci est à l'arrêt pour des raisons de sécurité. De ce fait, les services situés à l'étage du bâtiment ne sont plus accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite. C'est pourquoi, afin de répondre aux obligations du Code du Travail et des ERP (Établissements Recevant du Public), il conviendrait d'effectuer des travaux de remise en fonctionnement et de remise aux normes de l'ascenseur de la Mairie.

Le montant de cette opération s'élèverait à :

- Maîtrise d'œuvre : 1 950.00 € HT
- Diagnostic amiante 1 025.00 € HT
- Travaux : 46 970.00 € HT

Soit un montant total de l'opération de 49 945.00 € HT

M. RIVIER Pascal propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de la Région Occitanie pour ce projet, dont le plan prévisionnel de financement est le suivant :

DEPENSES	MONTANTS HT
Travaux	46 970.00
Diagnostic amiante	1 025.00
Maîtrise d'œuvre	1 950.00
TOTAL DEPENSES H.T.	**49 945.00**
TVA	**9 989.00**
TOTAL DEPENSES TTC	**59 934.00**
RECETTES	
Subvention espérée du Conseil Régional 25 %	12 486.25
TOTAL RECETTES ESPEREES	**12 486.25**
EMPRUNT et AUTOFINANCEMENT	**37 458.75**

.../...

Envoyé en préfecture le 21/03/2023
Reçu en préfecture le 21/03/2023
Publié le 21/03/2023
ID : 031-213101876-20230309-2023_024-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 9 mars 2023 – acte n° 2023-024 – page 2/2
Thème :	7.5 - SUBVENTIONS
Objet :	Demande de subvention auprès de la Région Occitanie - TRAVAUX ASCENSEUR MAIRIE

Entendu l'exposé de M. RIVIER Pascal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

VOTE		
	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	1 *(M. Bonnet)*

ARTICLE 1 : décide de déposer une demande de subvention auprès de la Région Occitanie pour les travaux de remise en fonctionnement et de remise aux normes de l'ascenseur de la Mairie.

ARTICLE 2 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 9 mars 2023.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

MAIRIE DE FONSORBES ★ (Haute-Garonne) ★

La Secrétaire de Séance
LE PRIOL Laëtitia

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 9 mars 2023 publié sur le site Internet de la collectivité le 21 MARS 2023